

CIIVISE

Commission Indépendante
sur l'Inceste et les Violences
Sexuelles faites aux Enfants

Paris, le 20 novembre 2025

Communiqué de presse

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, la CIIVISE appelle à la mise en œuvre de ses 82 préconisations visant à renforcer la lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Deux ans après la publication de son rapport **Violences sexuelles faites aux enfants : « On vous croit »** et à l'occasion de la **Journée internationale des droits de l'enfant**, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) appelle à la mise en œuvre de ses 82 préconisations¹ visant à renforcer la lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants et s'articulant autour des axes fondamentaux de travail de la CIIVISE : le repérage des enfants victimes, le traitement judiciaire, la réparation incluant le soin et la prévention.

Elle demande, en particulier, la mise en œuvre immédiate des 15 mesures prioritaires qu'elle a proposées dans son rapport de février 2025 et qui ont fait l'objet d'un arbitrage interministériel.

La CIIVISE, forte de la promesse **« On vous croit. Et vous ne serez plus jamais seules »** qu'elle s'est engagée auprès des victimes à honorer, **rendra compte publiquement fin novembre/début décembre 2025** de l'état d'avancement de la mise en œuvre des 82 préconisations.

Oui ! Il est possible de sortir du déni, de remettre la loi à sa place, d'être à la hauteur des enfants victimes et des adultes qu'ils sont devenus. C'est le sens des préconisations qui ont été formulées par la CIIVISE. Ne perdons donc plus de temps !

Contact : Denis ROTH-FICHET, secrétaire général de la CIIVISE,
sec-ciivise@sg.social.gouv.fr

¹ Rapport Violences sexuelles faites aux enfants : « On vous croit » publié le 17 novembre 2023.